



MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Abidjan, le 05 août 2026

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, informe l'ensemble des opérateurs économiques que conformément aux dispositions du **décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes**, la seconde période légale dédiée à l'organisation des ventes soldes au titre de l'année 2026 aura lieu sur toute l'étendue du territoire du **lundi 10 août 2026 au lundi 31 août 2026**.

A cet effet, les commerçants désireux d'organiser des ventes soldes sont invités à le faire librement conformément aux dispositions du décret susvisé.

Par ailleurs, les services compétents du Ministère procéderont à des contrôles durant cette période, en vue de s'assurer de l'application effective desdites dispositions et de la transparence dans les transactions commerciales.

Pour toute information : + 225 0544568696/0707242673/0575716464

**Le Ministre
Kalil KONATÉ**